



Air France

Prolongation de l'APLD* :

La CFE-CGC dit NON

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



* Activité partielle de longue Durée (AB53)

Décembre 2022



signature).

La Direction a réuni les organisations syndicales représentatives (FO, CFDT, CFE-CGC, UNSA) afin de prolonger l'accord APLD jusqu'à décembre 2024, au motif d'un « au cas où » nous aurions une nouvelle crise et d'élargir le « *Recours en cas de situation de sous activité subie par l'entreprise ou d'apparition d'un événement significatif emportant une dégradation prévisionnelle ou avérée de l'activité de l'entreprise ou de l'une de ses entités.* » (Extrait de l'accord mis à

La Direction n'a pas souhaité préciser le type d'évènements qui nécessiterait le déclenchement de l'APLD sur 2023 et 2024, ni les conditions associées.

Cela laisse le champ des possibles ouvert laissant à l'entreprise la possibilité **d'utiliser ce dispositif comme outil de gestion** (Un incident géopolitique, un volcan en éruption, la perte d'un contrat d'entretien à la DGI, des problèmes d'approvisionnement, des coupures de réseaux électriques et de communication, une régulation du programme).

De plus, **la période d'APLD impactera notre future retraite**, notamment dans le calcul déterminé par la moyenne des 25 meilleures années, car les indemnités d'Activité Partielle n'entrent pas dans le calcul de la retraite. À l'heure où le débat sur les retraites est intense, il apparaît opportun de consolider ce qui est d'ores et déjà acquis.

Face à toutes ces incertitudes et absences de garantie qui pénalisent les salariés, la CFE-CGC dit non à la prolongation du chômage partiel au-delà du 01 janvier 2023 car le ratio bénéfice-risque est en défaveur du personnel sol.

La CFE-CGC avait demandé des Garanties :

- Des conditions de déclenchement de l'APLD claires,
- Retour à 100 % de taux d'activité au 01 janvier 2023 pour tous les personnels sols,
- L'introduction de l'APLD dans un accord de productivité -gagnant / gagnant- comme la Direction a su le faire avec nos collègues Pilotes,
- L'ouverture du Temps Partiel Aidé pour les personnes qui le souhaitent,
- La prise en charge à 100% par l'entreprise du maintien du niveau des prestations de prévoyance sur la base d'un salaire de référence (sans activité partielle), pour tous les salariés.

2022, la reprise est là mais avec des données qui ont changées pour nous tous !

- 7500 départs de salariés dans le cadre du PDV
- Une transformation organisationnelle en coupe sèche « LIVRET 2 », résultant de l'expertise Mc Kinsey dont le montant est autant inavouable qu'impressionnant,
- De nombreux secteurs en tension d'effectifs,
- Une activité qui frôle les 90 % de 2019
- Une anticipation du remboursement d'une partie des prêts garantis par l'Etat
- Une pression sur notre réseau et un trafic domestique démantelé au profit de la croissance de Transavia.
- Des directives européennes écologiques qui affectent nos réseaux et notre trafic domestique
- Un objectif de rentabilité pour Air France resté inchangé, « entre 7 & 10% en 2025 »



Pourtant à ce jour, seul le personnel sol est encore en APLD alors que la charge de travail est revenue à 100%, voire au-delà en reprenant les activités des collègues partis en PDV non remplacés.

L'impact crise COVID n'est plus, il s'agit uniquement d'un ajustement lié à la variation classique de notre activité (programme saisonnier, l'interaction entre services, les catastrophes météorologiques, les crises politiques...).

Nous avons surmonté toutes les périodes chaotiques qui font partie de la vie de l'aérien sans jamais recourir à l'activité partielle. Les salariés d'Air France ont toujours su s'adapter, être « agiles ». Alors, comment justifier cette prolongation, sans apporter les garanties souhaitées ?

Suite à la signature de la CFDT et de FO, la Direction pourra appliquer l'APLD si elle le juge nécessaire jusqu'à décembre 2024.

Cet accord n'apporte aucune des garanties souhaitées, la CFE-CGC ne l'a pas signé. Nous prônons l'équilibre entre les besoins des salariés et ceux de l'entreprise et privilégions la protection des salariés (activité, salaire, retraite ...).



Adhésion :)

Vos représentants CFE-CGC

Le mail : dome.cfecgcaf@gmail.com

Le site : CFE-CGC Air France